

438

L'HEBDO QUI CLIC



Hebdomadaire électronique de l'Union des syndicats CGT du Havre

119 Cours de la République 76600 LE HAVRE – cgtlehavre.fr - 02 35 25 39 75



9, 17, 24, 31

Mars

ET ÇA REPART !

Sommaire du 23/03/2016 :

Spécial retrait projet
de « Loi Travail » :
Pages 1 à 13

Calendrier de
formation syndicale
2016 :
Page 14

L'hebo pratic' :
Pages 15 à 18



41
Adhésions
nouvelles
Au 01/01/16

Ni Amendable, Ni Négociable ! Retrait du Projet de Loi Travail !



L'INFO QUI CLIC

La réunion intersyndicale unitaire s'est tenue vendredi 18 mars à 18h00.

Etaient présents : UL CGT du Havre et d'Harfleur, FO, FSU, Solidaires et Unef.

Toutes les organisations syndicales sont unanimes pour dire que les annonces faites par le 1^{er} ministre le 14 mars, à l'issue d'une pseudo concertation avec les organisations syndicales, ne changent rien.

Pour gagner le Retrait de ce projet de Loi, toutes font le constat qu'il faut amplifier notre mobilisation et élargir notre communication envers les jeunes, étudiants et lycéens.

Plusieurs décisions ont été prises à l'issue de cette intersyndicale :

- ➡ Nous devons tracter auprès des jeunes pour qu'ils rejoignent en masse le mouvement :



Mardi 22 mars 07h30 / Franklin : RDV pour distribution de tracts dans les lycées (lieux en fonction du nombre / Tracts disponibles à l'UL).

- ➡ Nous devons communiquer auprès de la population pour qu'ils rejoignent en masse le mouvement :

Affiches unitaires disponibles à l'UL pour collage dès mercredi midi.

- ➡ Nous devons continuer à communiquer aux médias notre démarche unitaire :

Mardi 22 mars – 17h / Franklin : Conférence de presse unitaire pour le retrait du projet de Loi travail.

- ➡ GREVE ET MANIF UNITAIRE :

Judi 24 mars – 10h00 : Rassemblement devant la bibliothèque de la Fac (25 rue Philippe Lebon) puis convergence en manif à la gare SNCF avec les Ports et Docks, pour rejoindre ensuite l'hôtel de ville du Havre.

- ➡ Nous devons préparer la suite à donner au mouvement :

Judi 24 mars – 17h / Franklin : Distribution de tracts unitaire pour le 31.

Vendredi 25 mars - 17h30 / Franklin : Réunion Intersyndicale unitaire pour faire le bilan du 24 et préparer le 31.

JEUDI 31 MARS : GREVE ET BLOCAGE DE L'ECONOMIE !

APRES LE COUP DE TONNERRE DU 9 MARS TOUS EN GRÈVE Les 24 et 31 MARS !

**Les retouches annoncées
par Valls ne changent rien !**

RETRAIT DU PROJET DE LOI TRAVAIL



Disons-le clairement, les annonces faites par le 1^{er} Ministre le 14 mars, à l'issue d'une pseudo concertation avec les organisations syndicales ne changent rien.

Qui peut se satisfaire des modifications apportées au projet de loi ? Le passage d'un barème obligatoire à un barème indicatif concernant les indemnités de licenciement signifie le retour à la proposition de loi Macron pour limiter les risques financiers pris par les employeurs lorsqu'ils licencient. Quant à la réécriture annoncée du texte sur les licenciements économiques, n'ayons pas d'illusion, il s'agit juste d'un repoudrage sans effet réel. La politique du gouvernement n'a pas changée le 14 mars, celui-ci entend toujours faciliter les licenciements et satisfaire les demandes du patronat. Son seul véritable objectif était d'annoncer des « mesurètes » pour obtenir le soutien de la CFDT et de la CFTC. Voilà qui est fait.



Un projet de loi qui transforme le code du travail en simple code de bonne conduite des entreprises !

L'article 2 du projet de loi est clair : il s'agit de réécrire totalement le code du travail d'ici deux ans afin que celui-ci repose sur les 61 principes du rapport Badinter. Il ne s'agit pas de rendre le code du travail plus lisible comme on l'entend parfois dans les médias, mais de limiter son contenu à quelques grands principes.

Ce que le gouvernement oublie de dire clairement c'est qu'il ne prévoit aucune sanction pour les employeurs en cas de non-respect de ces grands principes. Pourquoi ? Parce que la mise en œuvre de ces grands principes dépendrait d'accords de branches et / ou d'accords d'entreprises.

Aujourd'hui, par exemple, le dépassement de la durée maximale du travail expose un employeur à une amende de 750 € par infraction. Demain, avec un temps de travail défini par accord collectif, il ne sera plus possible de sanctionner les employeurs délinquants.



C'est la fin du code du travail tel que nous le connaissons avec des règles précises applicables sur l'ensemble du territoire national, dans toutes les branches professionnelles, applicables en grande partie quel que soit le niveau d'effectif et un système de sanction associé. Le projet Hollande - Valls - El Komri - Gattaz - Berger détruit ce socle commun en généralisant le principe selon lequel les accords collectifs, de branches ou d'entreprises peuvent déroger au code du travail de manière défavorable aux salariés.

Des négociations collectives sans pression du patronat ?

Gouvernement, patronat et syndicats dits « réformistes » cherchent à nous faire croire que la négociation collective, branche par branche, entreprise par entreprise, établissement par établissement serait la solution pour obtenir à la fois le maintien des emplois et des garanties collectives de haut niveau.

C'est oublier que ces négociations ne sont jamais loyales avec un patronat agressif qui n'hésite pas à menacer de la fermeture d'un site pour exiger la signature d'un accord supprimant des acquis et étendant la flexibilité. Cette pression existe à tous les niveaux, du salarié à qui on met la pression pour signer un avenant à son contrat, au délégué syndical d'entreprise pour signer un accord sur le temps de travail et même au niveau des négociations nationales interprofessionnelles comme l'atteste les textos que Gattaz a envoyé à la CFE CGC. Les travailleurs ne peuvent qu'être perdants avec des accords qui peuvent déroger défavorablement au code du travail.



Amplifions la mobilisation pour obtenir le RETRAIT du projet

Réécriture complète du code du travail, inversion de la hiérarchie des normes, assouplissement de la durée du travail, extension de la modulation, baisse de la majoration des heures supplémentaires, licenciements économiques facilités, transformation du rôle de la médecine du travail... les raisons de nous mobiliser contre ce texte ne manquent pas.

Le gouvernement est fragilisé par le succès de la mobilisation du 9 mars avec 500 000 manifestants dans la rue. Il craint désormais un mouvement généralisé des travailleurs et de la jeunesse. Nous devons en profiter pour le faire reculer et gagner sur nos revendications !

NON À LA CASSE DU CODE, RETRAIT DE LA LOI TRAVAIL !

Les politiques mises en œuvre ces dernières années ont eu pour résultats :

- De faire travailler ceux qui ont un emploi plus longtemps pour obtenir le droit de partir à la retraite empêchant ainsi aux jeunes de rentrer sur le marché du travail
- De faciliter les licenciements économiques de ceux qui ne supportent plus leurs conditions de travail (inaptitude, rupture conventionnelle...)
- De supprimer des milliers de postes, dans le privé comme dans le secteur public.

C'est TOUS ENSEMBLE par la grève, par les manifestations que nous gagnerons

Diminuer la durée du travail en imposant les embauches correspondantes, interdire les licenciements et les suppressions de postes, abroger les lois retardant l'âge de la retraite permettrait la création de centaines de milliers d'emplois en CDI ou sous statut pour nos jeunes.

Nous mettons toutes nos forces pour réussir la grève du 31 mars.

Les salariés, du privé comme du public doivent être massivement en grève pour bloquer la production et rejoindre les jeunes et retraités dans les manifestations.

Le 24 : Rassemblement à 10h devant la bibliothèque de la FAC puis manif
Le 31 : Grève et blocage de l'économie !

Si Hollande – Valls ne retirent pas leur projet au soir du 31 mars, nous n'aurons pas d'autre choix que de durcir le conflit.

- ✓ Faciliter les licenciements et précariser les salariés
- ✓ Interdire les licenciements, renforcer les droits des travailleurs
- ✓ Renforcer la flexibilité, mettre en cause la hiérarchie des normes
- ✓ Diminuer la durée du travail et augmenter les salaires

C'EST NON !
C'EST OUI !
C'EST NON !
C'EST OUI !

RETRAIT du projet de loi El Khomri – Hollande - Valls

ABROGATION des lois Macron – Rebsamen et la loi dite de sécurisation de l'emploi.

Afin que nous soyons entendus et que le projet de loi Travail soit retiré, la journée du 31 mars devra être une journée forte !

Aussi, afin de préparer au mieux cette journée, un groupe de travail a été formé.

Pour le moment plusieurs lieux de blocage ont été choisis (voir tableau ci-dessous). Les rassemblements sur les lieux de blocage devront se faire dès 05h30, afin de bloquer tous en même temps à partir de 6h00, et ce, jusqu'à 10h00.

Ce blocage sera suivi d'une manifestation de grande ampleur en partance d'un point dans Le Havre (lieu et horaire bientôt décidés), pour arriver à l'Hôtel de Ville, où se tiendra barbecue et diverses actions (détails ultérieurement).

Ci-dessous vous trouverez un tableau à remplir et à nous retourner rapidement pour que nous soyons prêts pour le 31 mars.

Merci d'avance.

TABLEAU POUR LE BLOCAGE DU 31 MARS

Lieux de blocage	syndicat	personnes environ	matériel pour le blocage	matériel pour le rassemblement à l'hôtel de ville du havre le midi

Les dockers s'occupant des points 3 et 4 et le GPMH du point 7, il faudrait surtout renforcer les points 1 et 2 en priorité, mais aussi les points 5 et 6

1/ rond point sidel
2/ grand hameau près sidel
3/ bd jules durand
4/ rond point pont de normandie

5/ Rouelles
6/ tunnel jenner
7/ stade océane jusqu'à verdun

renvoyer rapidement :
olivierduval.cgt@laposte.net
Olivier Duval : 0679634321
François Baucher : 0662346797

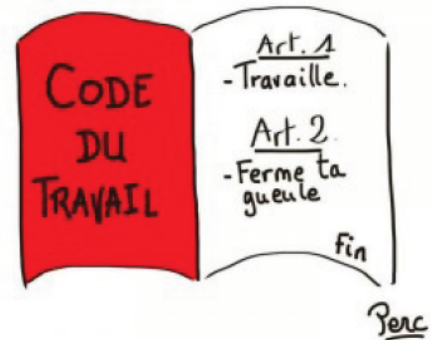
pour le matériel de blocage, merci de spécifier ce que chaque syndicat ramène (ex : palettes, barrière, camion,)

pour le matériel de rassemblement à la mairie du havre idem (barbecue, bamum avec poids, et combien de sandwiches et boissons.....)

Nos vies doivent-elles se résumer à satisfaire les besoins des entreprises, en perdant la protection légitime de la loi face aux employeurs ?

Lycéens et Etudiants
Et si on valait mieux que ça ?

LE CODE DU TRAVAIL
VU PAR VALLS



MOBILISONS-NOUS POUR NOTRE AVENIR!

Le contenu de ce projet, directement inspiré des revendications du MEDEF, représente un véritable retour au siècle dernier pour le monde du travail avec une fois de plus les jeunes comme cibles favorites. Les accords seraient négociés au sein de l'entreprise et primeraient sur les accords de branche et le Code du Travail, exerçant un dangereux chantage pour les travailleurs. Ceux-ci auront pour conséquences d'imposer des augmentations de temps de travail et des baisses de salaire aux salarié(e)s.

Les modifications exposées par le gouvernement ne remettent pas en cause la philosophie générale du texte et ne répondent toujours pas à l'objectif de lutte contre le chômage et la précarité. Si certaines mesures, choquantes pour les salariés et les jeunes, sont supprimées ou modifiées, la logique de flexibilisation du marché du travail est toujours au cœur de ce projet de loi.

- ▶ Fractionnement des 11h de repos quotidien
- ▶ Flexibilisation : la précarisation de l'emploi
- ▶ Changement de la hiérarchisation des normes : soumettre le droit des humains au bon fonctionnement de l'entreprise
- ▶ Protection syndicales bafouées
- ▶ Des heures supplémentaires moins majorées

24 MARS : Débrayage des lycées havrais. Rassemblement à 10h sur le parvis de l'université puis un départ en manifestation direction l'hôtel de ville

25 MARS : Assemblée générale à 12h30 Amphi 1 (Fac des affaires internationales)

31 MARS : Appel à la grève générale



Des affiches unitaires format A2 avec bandeaux sont disponibles à l'UL auprès de Yolène.

Les syndicats peuvent venir en chercher pour collage (entreprises, panneaux, mairies, carrefours, abords des lycées...)



Union
syndicale
Solidaires



RETRAIT

DU PROJET DE LOI TRAVAIL !

N'acceptons pas ce nouveau recul !

**FAISONS GRANDIR LA MOBILISATION
POUR EXIGER LE RETRAIT
DE CE PROJET DE LOI
ET GAGNER DE NOUVEAUX DROITS**

**NON À LA
CASSE DU **CODE**,
RETRAIT DE
LA LOI **TRAVAIL** !**

TOUS EN GREVE !

Loi travail

Communiqué CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL

La journée de mobilisation du 17 mars à l'initiative des organisations de jeunesse a été une réussite.

Les jeunes, très concernés par ce projet de loi, se sont fortement mobilisés avec le soutien des organisations de salarié-es.

La preuve est faite que les annonces du Premier ministre pour aménager la loi travail n'ont visiblement pas convaincu et ce malgré l'offensive gouvernementale largement relayée.

Les jeunes doivent pouvoir manifester et se réunir librement. Le gouvernement doit respecter leurs droits et non multiplier les obstacles.

Le débat sur la loi est loin d'être terminé. La réécriture du texte ne touche pas au cœur du projet qui contient toujours de multiples régressions.

Ce nouveau projet de texte ne répond donc pas aux aspirations fortes, exprimées par les jeunes, les salarié-es et les chômeurs pour l'accès à l'emploi et sa sécurisation. La création d'emplois de qualité ne peut pas être synonyme de la casse du code du travail mais nécessite en revanche un changement de politique économique et sociale.

Le gouvernement doit retirer son projet, entendre les propositions alternatives portées par les organisations de jeunesse et de salarié-es et en discuter avec elles.

Fortes de la réussite de cette journée, les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Union syndicale Solidaires, UNEF, UNL, FIDL appellent les jeunes et les salarié-es à poursuivre et amplifier la mobilisation dès le 24 mars prochain, jour de la présentation du projet de loi au conseil des ministres.

Ce sera une nouvelle étape avant la puissante journée de grève et de manifestations du 31 mars pour obtenir le retrait de ce projet de loi et conquérir de nouvelles garanties et protections collectives.

Jeudi 17 mars 2016

RETOUR SUR LE 17 MARS DANS LE 76 :

« Khomri, t'es foutu, la jeunesse est dans la rue ! »

RETRAIT de la loi Hollande - El Khomri,

NI AMENDABLE, NI NÉGOCIABLE



La jeunesse n'est pas dupe :

Lycéens, étudiants ils étaient 150 000 dans toute la France à se mobiliser !

400 à Lillebonne dont 300 lycéen(ne)s très remontés, ont parcouru la ville et bloqué des rond-points (photo de une).

1300 à Dieppe, dont 1000 lycéens, Rouen 2000, dont 1500 lycéens et étudiants, Le Havre, 500 dont 300 lycéens et étudiants.

A Elbeuf (lycées Ferdinand Buisson et Mauroy), à Fécamp (lycées René-Descartes et Guy-de-Maupassant), des lycéens ont également débrayé...

Loi Travail : Gérard Filoche lui faisait son procès hier soir au Havre

Hier, syndiqués et étudiants ont mené une nouvelle journée d'action contre le projet de loi Travail ponctuée par un meeting à Franklin.

Adhérent à la CGT, Gérard Filoche est un véritable « caillou dans la chaussure » du PS dont il est également membre du bureau national. Ancien inspecteur du travail, il était, hier, l'invité d'un meeting au cours duquel il a, une nouvelle fois, dénoncé le projet de loi El Khomri.

À vous lire, ce projet de loi El Khomri nous replongerait dans le XIXe siècle, dans la lecture de Zola... C'est un peu fort, non ?

« Précisément, Zola n'a fait que décrire les souffrances des ouvriers au XIXe siècle. La loi El Khomri l'organiserait à nouveau par le retour au libéralisme de cette époque. Un siècle après que Clemenceau ait décidé de créer un ministère du Travail indépendant de celui de l'Économie, Hollande nous impose une révolution conceptuelle en voulant adapter le droit du travail aux besoins des entreprises. Après avoir fait tous les métiers pour devenir inspecteur du travail durant trente ans, je connais à la virgule près le code. Je suis choqué par le côté brutal de l'agression que représente cette loi sortie du cerveau de gens de gauche. »

Que retenir-vous des concessions présentées par Manuel Valls ?

« Aucun de ces changements n'est sérieux. Toute cette loi est concentrée dans son 1er article stipulant que l'on va adapter les libertés et droits fondamentaux au bon fonctionnement des entreprises. Parlons de ces « concessions ». Qui peut croire qu'un juge aura les moyens et le temps de contrôler une multinationale dont les salariés ont déjà été licenciés ? Le barème des indemnités prud'homales avait, une nouvelle fois, toutes les chances d'être retoqué par le conseil constitutionnel. Certes indicatif, il n'empêchera pas que les juges devront se justifier puis que cela termine en appel. »



cgthehavre.fr
la cgt LE HAVRE
FO la force syndicale
Solidaires Union syndicale
unef les syndicates

Projet de loi EL KHOMRI
Conférence-débat

Avec **GÉRARD FILOCHE**,
Ancien inspecteur du travail, membre de la CGT
NICOLAS CAPRON,
Avocat, membre du SAP
des Conseillers Prud'homaux,
des militants syndicaux...

Jeudi 17 mars 2016
18h-20h Hall de la Maison des Syndicats
119 Cours de la République - Le Havre

Le gouvernement est fragilisé par le succès de la mobilisation du 9 mars avec 500 000 manifestants dans la rue. Il craint désormais un mouvement généralisé des travailleurs et de la jeunesse. Nous devons en profiter pour le faire reculer et gagner sur nos revendications !
Disons-le clairement, les annonces faites par le 1^{er} Ministre le 14 mars, à l'issue d'une pseudo concertation avec les organisations syndicales, ne changent rien.

N'acceptons pas ce nouveau recet !
FAISONS GRANDIR LA MOBILISATION
POUR EXIGER LE RETRAIT DE CE PROJET DE LOI
ET GAGNER DE NOUVEAUX DROITS

NON À LA
CASSE DU CODE,
RETRAIT DE
LA LOI TRAVAIL !



Pour autant, ne faut-il pas adapter le code du travail à une économie de plus en plus flexible ?

« C'est du baratin ! La question serait donc : « est-ce qu'on exploite plus ou on exploite moins ? » La France est membre de l'Organisation internationale du travail afin de défendre un droit universel, de bannir le travail des enfants. Les droits humains ne sont pas adaptables. Oui, cette loi est une régression. »

Certes mais des employeurs font part de leurs réticences à embaucher compte tenu des difficultés à pouvoir licencier si cela leur semble nécessaire...

« Plus il y a de flexibilité, moins il y a de boulot. Sauf à prendre le modèle du Bangladesh. À quoi sert de faciliter le droit au licenciement ? Juste à faciliter le recours au licenciement. Et rien de plus... »

Votre dernier ouvrage s'intitule « Comment résister aux lois Macron, El Khomri et compagnie ». En deux mots, que proposez-vous ?

« D'être des millions dans la rue entre le 17 et le 31 mars. Oui on peut vivre un nouveau mai 68. Je milite pour, je fais meeting sur meeting. Mercredi dans l'Yonne, ce soir (hier) au Havre, demain (ce soir) à Sotheville-lès-Rouen puis à Marseille, Toulon. »

Un livre, des meetings, vous aussi, vous êtes en campagne ?

« Oui contre cette loi. Elle n'apportera que du malheur aux salariés. Manuel Valls et ceux qui défendent cette loi commettent un parjure. »

Le matin en vous rasant, pensez-vous à quitter le PS ?

« Pas du tout. En revanche, je me demande pourquoi Valls trahit notre parti. Je n'ai aucun état d'âme concernant mon appartenance au PS et je cherche à n'en exclure personne. Je dis seulement que ce que fait Manuel Valls est anti-socialiste. Faut-il alors s'étonner qu'il veuille changer le nom de notre formation. Je ne comprends pas plus François Hollande qui durant quinze ans a défendu le droit du travail quand nous étions ensemble au bureau national du PS. Il n'a aucune chance de se faire réélire avec cela et nous entraînera dans la débâcle. »

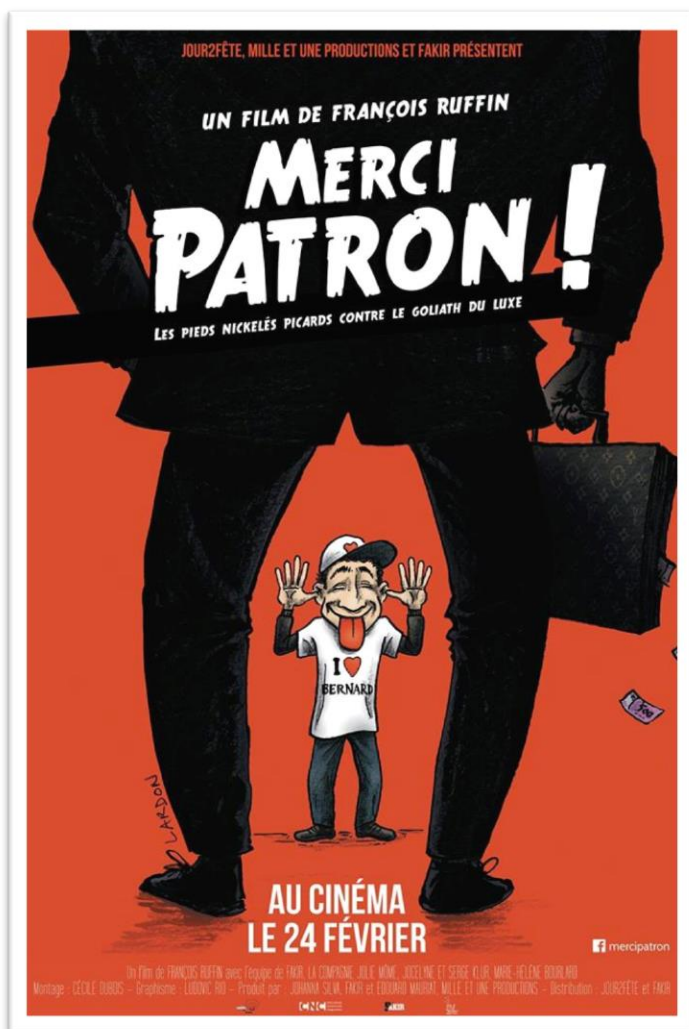
Hier soir, vous étiez devant un parterre en grande partie de salariés syndiqués voire syndicalistes. Est-ce eux qu'il vous faut convaincre ?

« Même là, il y a de la pédagogie à faire. Quand David Pujadas présente le code en début de 20 h en vous expliquant que cela pèse 1,4 kg et que vous ne le lirez pas, sous-entendu vous ne le comprendrez pas, il apporte de l'eau à mon moulin. En vérité, il n'y a que 675 pages de loi, soit 250 g. Tout le reste n'est que commentaires. C'est le code le plus court et le plus lisible. En revanche les lois Rebsamen, Sapin, Macron et maintenant El Khomri n'ont d'intérêt que de nous faire perdre notre latin. »

PROPOS RECUEILLIS PAR CHRISTOPHE FREBOU



Le 14 mars, l'UL CGT du Havre organisait au Sirius, une soirée projection-débat du film « Merci Patron » en présence de V. Bernardet, journaliste à Fakir et proche de François Ruffin (Réalisateur). Gros succès, séance archi pleine, le Sirius a programmé d'autres dates dans la semaine. Excellent film, plein d'humour et d'espoir, à voir et à revoir !



PLANNING

"formation syndicale"

Programme Formation Syndicale 2016 Union Locale CGT du Havre

Février

3 au 5 ⇒ Rédiger un Tract /
 Communication / Prise de Parole

Mars

29/02 au 04/03 ⇒ Niveau 1
 14 & 15 ⇒ Délégué du Personnel
 21 & 22 ⇒ Accidents du travail /
 Maladies Professionnelles (ATMP)*

Avril

18 au 22 ⇒ Formation Formateurs*

Mai

10 ⇒ Représentativité/Protocole Accord
 23 au 27 ⇒ ECO-CE*

Juin

06 au 10 ⇒ Niveau I
 13 au 17 ⇒ CHSCT*
 20 & 21 ⇒ Cogitel

Septembre

29 & 30 ⇒ Cogitel

Octobre

10 au 14 ⇒ Niveau 2* (1^{ère} semaine)
 Niveau 2* (2^{ème} semaine) – 16 au 20 janvier 2017
 17 & 18 ⇒ Accidents du travail /
 Maladies Professionnelles (ATMP)*

Novembre

14 & 15 ⇒ Délégué du Personnel
 23 au 25 ⇒ Rédiger un Tract /
 Communication / Prise de Parole

Décembre

28/11 au 02/12 ⇒ Niveau I
 05 & 06 ⇒ Feuille de paie/
 Protection Sociale

Réunion Collectif «Formation

Collectif UL : 17 mai

Collectif UD 76 : 4 février – 10 juin

*Organisé par l'UD 76

Coût des modules : 40 € par stagiaire (repas compris)

Coût Niveau 1 & 2/CHSCT (Fonction Publique) : 100 € par stagiaire (repas compris)

Le coût n'est pas un frein à la formation des syndiqués,
 l'UL pourra subvenir au cas par cas si le syndicat ne peut prendre en charge.

l'hebdo pratique

Des liens, des infos, des blogs :

La rubrique interactive de l'hebdo !

VOICI LA PLAQUETTE DU RELAIS DE FRANKLIN A DIFFUSER PARTOUT
(CE, SYNDICATS, CLUBS DE SPORTS...)

NOUS RECHERCHONS DES BENEVOLES !

SI VOUS ETES VOLONTAIRES, ENVOYEZ VOS COORDONNEES A L'ADRESSE
SUIVANTE : cgtlehavre@wanadoo.fr

LA PREMIERE REUNION AVEC LES BENEVOLES AURA LIEU

LE MARDI 22 MARS A 18H A FRANKLIN

9^{ème} Relais de Franklin
Vendredi 03 JUIN 2016
Départ à 19h00 Quai de Saône quartier de l'Euve



Relais cumulé de 10kms par équipe de 4 coureurs

Et aussi :
Relais cumulé de skims par équipe de 2 marcheurs
Relais cumulé de skims Handisport par équipe de 2 coureurs

COURSES OUVERTES A TOUS !
Contact / inscriptions : Union des syndicats CGT du Havre
119 Cours de la République 76600 LE HAVRE / 02 35 25 39 75
relaisfranklin@yahoo.fr

9^{ème} relais de Franklin

<https://www.facebook.com/Relais-de-Franklin-492411600949181/?fref=ts>

Contre la loi Travail, les salariés préparent la suite... :

<http://www.humanite.fr/apres-le-succes-des-9-et-17-mars-les-syndicats-preparent-la-suite-602547>

Contre la loi Travail, les étudiants occupent Sciences-Po :

<http://www.revolutionpermanente.fr/Derniere-minute-Sciences-Po-Paris-occupe-contre-la-loi-El-Khomri>

La CGT recase les 4 salariés d'Air France :

http://www.francetvinfo.fr/economie/transports/greve-a-air-france/la-cgt-recase-les-quatre-salaries-d-air-france-licencies-pour-faute-lourde_1369077.html

1 057 « followers » (abonnés) au compte Twitter de l'UL !! Et vous ?

<https://twitter.com/CGTLEHAVRE>





Voyages

Séjours
Circuits
Croisières
Départs de Paris
et aéroports régionaux

Locations

Nombreuses destinations
Chalets & Mobil-Homes
Mer / Montagne/ Campagne
Village de vacances
demi-pension & pension complète



Billetterie

Parcs d'attractions
Piscines
Cinémas
Autres

Spectacles

Arbre de Noël
Docks océane Le Havre
Zénith de Rouen
Zénith de Caen





T.L.C.
Vacances

VOS VACANCES NOTRE PASSION

LOCATIONS
PRINTEMPS / ETÉ / AUTOMNE
2016

MER



MONTAGNE



CAMPAGNE



Tél. : 02 35 21 69 63 - www.tlcvacances.fr